SAS DERIBER

COMPTES ANNUELS 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Gestion de fonds

Route de Bray
10400 NOGENT-SUR-SEINE

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



BDS Associés

34 rue de la coopérative 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région de Champagne
Membre du groupement national d'experts-comptables AUDECIA

Site internet : www.bdsassocies.fr

Adresse mail : jcherronnet@bdsassocies.fr

Tél. 03.25.43.66.66

SAS DERIBER 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de developpement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outil.				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Total immobilisations corporelles				
Participations et créances rattachées	3 270 663		3 270 663	3 129 026
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	**3 270 663**		**3 270 663**	**3 129 026**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**3 270 663**		**3 270 663**	**3 129 026**
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total stocks				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	92 824		92 824	61 394
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				181 564
Total créances	**92 824**		**92 824**	**242 958**
Avances et acomptes versés sur com.				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	897 619		897 619	624 347
Total divers	**897 619**		**897 619**	**624 347**
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**990 443**		**990 443**	**867 306**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	**4 261 106**		**4 261 106**	**3 996 331**

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
Capital social ou individuel	480 779	480 779
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	47 578	29 417
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	810 158	558 917
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	383 299	565 266
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 721 815**	**1 634 379**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédits	1 612 325	1 832 712
Découverts et concours bancaires		
Total dettes auprès des établissements de crédits	**1 612 325**	**1 832 712**
Emprunts et dettes financières diverses	537 600	513 600
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	381 838	8 315
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 527	7 326
Total dettes diverses	**926 966**	**529 241**
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Total dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL DETTES	**2 539 291**	**2 361 952**
Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**4 261 106**	**3 996 331**

SAS DERIBER

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DERIBER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 4 261 106 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 383 299 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/02/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformement au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 129 026	141 637		3 270 663
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**3 129 026**	**141 637**		**3 270 663**
ACTIF IMMOBILISE	**3 129 026**	**141 637**		**3 270 663**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 224 471 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	131 647		131 647
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	92 824	92 824	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**224 471**	**92 824**	**131 647**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus sur créances	1 187
Total	**1 187**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 480 779.00 euros décomposé en 36 983 titres d'une valeur nominale de 13.00 euros

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 539 291 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 612 325	231 562	910 403	470 361
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	537 600	537 600		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 527	7 527		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	381 838	381 838		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 539 291**	**1 158 528**	**910 403**	**470 361**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	219 034			
(**) Dont envers les associés	3 158			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 536 euros

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 602 207		
Emprunts et dettes divers	480 000		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**2 082 207**		

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenues	7 527
Int.courus/emprunt etab.de crédit	10 119
Intérêts courus crédit vendeur	57 600
Intérêts courus à payer	2 622
Total	**77 868**

DERIBER
Société par Actions Simplifiée au capital de 480.779 €
Siège social : route de Bray
10400 NOGENT-SUR-SEINE
RCS TROYES 892 035 759

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice net comptable 383.299 €, de la manière suivante :

- Au crédit du compte « Réserve légale » pour un montant de : 500,00 €
- Au crédit du compte « Autres réserves » pour un montant de : 123.918 €
- Aux actions à titre de distribution de dividendes pour un montant de : 258.881 €

Ainsi, après affectation du résultat, le solde comptable du compte « Réserve légale » sera porté de la somme de 47.578 € à la somme de 48.078 €, et le compte « Autres réserves » sera porté de la somme de 810.158 € à la somme de 934.076 €.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 7 € par action.

L'Assemblée Générale prend acte que pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du Code général des impôts :

- conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, les revenus distribués au titre du dividende seront assujettis à un prélèvement à la source au taux forfaitaire unique de 12,80 %, sauf pour les contribuables appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 €, pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75.000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, ayant demandé avant le 30 novembre de l'année précédant celle du versement à être dispensés du prélèvement,

- que toutefois, par dérogation à l'application du prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,80 %, conformément aux dispositions de l'article 200 A 2 du Code général des impôts, les revenus distribués au titre du dividende pourront sur option expresse et irrévocable du contribuable être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, auquel cas le prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,80 % constituera un acompte

imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au titre de laquelle il a été opéré, étant ici précisé que dans cette hypothèse :

- cette option qui doit être exercée lors du dépôt de la déclaration de revenu et au plus tard avant la date limite de déclaration, est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique,
- pour le calcul de l'impôt sur le revenu et conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° à 4° du Code général des impôts, les revenus distribués au titre du dividende dont s'agit sont éligibles à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

L'Assemblée Générale prend acte également que pour les revenus distribués au titre du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques, une retenue à la source des prélèvements sociaux au taux de 17,20 % doit être opérée par la société.

Ainsi, pour les actionnaires personnes physiques, la société verserait un montant de dividende diminué globalement de 30 % correspondant :

- au prélèvement à la source au taux forfaitaire unique de l'impôt sur le revenu correspondant à 12,80 % des sommes effectivement distribuées,
- aux prélèvements sociaux correspondant à 17,20 % des sommes effectivement distribuées,

sauf pour les actionnaires personnes physiques ayant demandé avant le 30 novembre de l'année précédant celle du versement à être dispensées du prélèvement forfaitaire unique, auquel cas la société verserait pour ces derniers un montant de dividende diminué globalement de 17,20 % correspondant aux seuls prélèvements sociaux.

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 01er septembre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les distributions de dividendes suivantes ont été effectuées au titre des trois derniers exercices.

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à la réfaction de 40%	Revenus non éligibles à la réfaction de 40%
2021	/	/	/
2022	295.864 €	295.856 €	8 €
2023	/	/	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président
Monsieur Mathias BERTIN

